

Maria, le 27 avril 2022



*Investissements au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)*

Lettre aux députés de l'Assemblée nationale en vue de l'étude des crédits

Bonjour,

La Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) vous écrit aujourd'hui au sujet des investissements au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) annoncés par le gouvernement lors du dépôt du budget en mars dernier, investissements qui seront précisés lors de l'étude des crédits le 5 mai prochain.

Notre coalition, qui représente 3 000 organismes communautaires financés au PSOC par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), tient d'abord à dénoncer le faible montant supplémentaire accordé aux groupes communautaires qui traversent pourtant une grave crise. Après des années de sous-financement, deux années pandémiques, une hausse marquée de l'inflation et des problèmes grandissants de rétention de main d'œuvre, le gouvernement rehausse le PSOC à la mission de 37 millions de dollars en 2022, comparativement aux 370 millions demandés. Ce montant est nettement insuffisant et insultant, d'autant plus qu'on nous avait annoncé des investissements significatifs. Ainsi, le budget accorde une augmentation si minime du financement à la mission qu'elle ne suffira pas à corriger la situation. Pourtant, un réel rattrapage financier aurait permis aux organismes de sortir du sous-financement qu'ils subissent depuis des années. À ce stade-ci, il faut le dire, plusieurs risquent de fermer définitivement.

En tant que député, vous êtes bien informé de la situation des organismes de votre territoire. Tous les jours, vous êtes à même de constater le travail qu'ils accomplissent et vous savez à quel point ils sont essentiels pour améliorer les conditions de vie de milliers de personnes de votre circonscription. Vous connaissez la situation financière précaire dans laquelle ils se trouvent et tous les défis qu'ils doivent surmonter. En ce sens, nous espérons votre collaboration afin de revendiquer de meilleures conditions dans le soutien financier qui leur est offert.

### **Rectifier les chiffres**

Pour commencer, nous déplorons la manipulation des chiffres effectuée par le gouvernement afin de gonfler le soutien réel accordé aux organismes, créant ainsi de faux espoirs chez les groupes et une information mensongère à la population. En effet, les annonces du ministre des Finances, M. Girard, parlent d'un investissement de 1,1 milliard de dollars pour le financement des organismes communautaire. Dans les faits, ce montant équivaut à une addition de montants

annuels sur 5 ans. C'est l'équivalent d'affirmer qu'un député gagnera un salaire de base de 383 000\$ sans spécifier que c'est pour un mandat de 4 ans.

Ainsi, le 197,5 million de dollars annoncé comme hausse au PSOC correspond à l'addition des investissements annuels<sup>1</sup>. En réalité, le nouvel ajout est de seulement 40,1 millions de dollars pour 5 ans au PSOC.<sup>2</sup> Cet investissement n'a rien d'historique. Alors que le gouvernement laisse miroiter aux 3000 organismes que le budget du Québec répondra significativement à leurs besoins, **la moyenne du montant supplémentaire disponible pour les 5 années à venir est de 13 300\$ par organisme**<sup>3</sup>. Avec une si faible augmentation, vous pouvez être assuré que les organismes vont continuer de cogner à votre porte en raison du manque de financement, et que les problèmes vont continuer de s'aggraver. Et ce, au moment où la population, qui affronte une inflation croissante, sera moins en mesure de les soutenir financièrement.

### **Des investissements qui privilégient certains groupes**

Outre les investissements mentionnés ci-haut, le MSSS a également annoncé des mesures spécifiques qui ciblent certains groupes. On parle ici d'investissements attachés à des plans d'actions gouvernementaux. Depuis nombre d'années, nous constatons l'ajout incessant d'investissements ciblés pour des activités ou des services très précis. Or, ces fonds visent le court terme et ne permettent pas de s'adapter aux besoins changeants des communautés. C'est pour permettre cette souplesse qu'il faut augmenter le financement récurrent la mission.

Mais plus grave encore, avec des investissements ciblés, certains organismes se trouveront beaucoup mieux soutenus que d'autres. À titre d'exemple, dans le dernier budget, les investissements réservés aux organismes liés à la violence conjugale se sont vus attribués un montant supérieur d'investissement (48,5 millions sur 5 ans) que l'ensemble des 3 000 organismes qui se partageront les 37 millions en PSOC à la mission. Pourtant, sans vouloir diminuer aucunement la nécessité de soutenir les organismes qui œuvrent en violence conjugale, il s'avère tout aussi essentiel de financer adéquatement tous les types d'organismes qui agissent en prévention et soutien, tels ceux intervenant auprès des enfants en difficulté, des familles à faibles revenus, des aidantes naturelles, etc.

Pourquoi alors ne pas avoir investi ces montants dans la mission des organismes ? C'est la question que nous nous sommes posés. Malheureusement, les interventions du ministre Lionel Carmant renforcent cette fâcheuse tendance qui perdure depuis longtemps. Rappelons ici que depuis 2009, la part du financement à la mission a régressé au profit du financement par projets

---

<sup>1</sup> Addition du 37 million pour l'an un, 40 millions pour l'an deux, trois, quatre et cinq.

<sup>2</sup> 37,1 millions en 2022-2023, de 3 millions en 2023-2024, et de 0 \$ pour les années financières de 2024-2025, 2025-2026 et de 2026-2027.

<sup>3</sup> Soit 12 300\$ en 2022 (37 millions divisés par 3000 groupes), et de 1000 \$ supplémentaires en 2023 (3 millions pour 3000 groupes)

et ententes. Elle est passée en dessous de 55% du financement total en 2019. Les organismes d'ACA demandent qu'une proportion minimale de 80% soit dédiée au financement à la mission globale, par rapport aux autres modes de financement. Il nous faut donc dénoncer ensemble ces orientations qui exigent des groupes de répondre aux besoins identifiés par le MSSS plutôt que de s'adapter aux besoins réels des populations qui les ont mis au monde. Nous devons, comme société, avoir une vision large et prioritaire de la prévention et en conséquence mieux soutenir l'approche globale des organismes communautaires.

### **Une répartition qui vise l'équité et qui respecte la régionalisation**

Un autre sujet de préoccupation concerne la distribution interrégionale des montants investis. Rappelons d'emblée que le PSOC est un programme dont la gestion est régionalisée. Cet ancrage régional lui permet de s'adapter aux spécificités des groupes. En effet, les CISSS et CIUSSS collaborent de près avec les regroupements régionaux pour négocier des répartitions de financement qui sont optimales et équitables envers les organismes. Les cadres régionaux incluent des mécanismes qui visent à ne laisser personne de côté. Tous les organismes et toutes les populations qu'ils rejoignent méritent un meilleur soutien.

Pour l'étude des crédits, la CTROC surveillera donc la répartition entre les régions des montants annoncés. Historiquement, le MSSS a souvent utilisé des critères populationnels ou d'autres indicateurs pour distribuer ces montants. Suite à de nombreuses représentations, le gouvernement avait finalement été à l'écoute de nos demandes lors des récents investissements en distribuant ces montants selon une formule qui tenait compte du nombre d'organismes par région. Cette formule correspondait beaucoup plus aux réels besoins du terrain que les formules précédentes. Car avec une approche populationnelle, un même type d'organisme en région urbaine pourrait se voir attribuer le double du montant d'un organisme semblable dans une autre région.

Or, même si la population est plus nombreuse dans les centres urbains, les besoins sont tout aussi importants pour les organismes de régions moins densément peuplées. À titre d'exemple, les gens en milieu rural ont beaucoup moins accès à des services de loisirs, de culture ou à des ressources d'aide qu'en région urbaine. De plus, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre gravement problématique, cette iniquité de financement apparaîtrait comme une injustice flagrante. Les organismes sont nés des communautés et ils ont besoin de celles-ci pour se développer. Le PSOC ne peut s'appliquer selon le nombre de personnes présentes sur le territoire. En distribuant les investissements avec le critère du nombre de groupes par région, la répartition est beaucoup plus en cohérence avec la réalité terrain. Bien que cette méthode de répartition soit à améliorer, nous souhaitons néanmoins qu'elle soit aussi appliquée en 2022.

Finalement, la CTROC demande que le MSSS permette des délais de répartition qui rendront possible de mener les travaux en respect des processus existants dûment inscrits dans plusieurs documents administratifs régionaux.

Nous demeurons à votre disposition pour toute information supplémentaire et vous remercions à l'avance pour votre collaboration.

Vous êtes priés d'agréer nos salutations distinguées.



Benoît Larocque, président  
Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires

Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC)

[info@ctroc.org](mailto:info@ctroc.org)

[www.ctroc.org](http://www.ctroc.org)

581-358-1009

375 route du 2ième rang, Maria, Québec, G0C 1Y0